

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 48 (1956)  
**Heft:** 7-8

## Titelseiten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# REVUE SYNDICALE SUISSE

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Supplément trimestriel : «TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE»

48<sup>me</sup> année

Juillet/Août 1956

N° 7/8

## Actualités

### *Pour une politique économique raisonnable*

Le 29 juin, la Commission de l'Union syndicale suisse, réunie sous la présidence d'Hermann Leuenberger, conseiller national, s'est prononcée sur divers problèmes économiques. En liaison avec la conférence économique convoquée par le Conseil fédéral au début de juillet, la commission a entendu un exposé d'Arthur Steiner, président de l'Union syndicale, sur les mesures propres à stopper le renchérissement et à corriger les aspects négatifs de la conjoncture présente. La commission s'est ralliée à l'unanimité aux propositions développées par A. Steiner.

On ne peut qu'approuver l'initiative prise par le Conseil fédéral de provoquer un échange de vues entre les représentants des associations économiques centrales aux fins de rechercher des solutions communes aux problèmes que pose la lutte contre l'inflation. Cette conférence aurait d'ailleurs dû être réunie depuis longtemps; on aurait eu ainsi la possibilité de freiner plus tôt le renchérissement et d'en atténuer les conséquences. Cependant, l'Union syndicale s'oppose catégoriquement à la conclusion de tout nouvel accord de stabilisation. Les entreprises industrielles et commerciales, les détenteurs de capitaux seraient alors les seuls bénéficiaires de la prospérité. Dans les circonstances actuelles, un tel accord donnerait une nouvelle impulsion à l'inflation.

Dans la phase présente de surexpansion économique, ce ne sont pas, contrairement à ce que l'on prétend, les salaires qui sont l'élément moteur de l'inflation, mais les investissements, qui ont atteint une ampleur excessive. Le niveau relativement bas, par rapport à l'étranger, des prix suisses à l'exportation, comme aussi le volume croissant de notre commerce extérieur démontrent que l'augmentation des salaires réels n'a été à aucun moment préjudiciable à notre capacité de concurrence. Les améliorations de salaire sont toujours demeurées dans les limites des possibilités. Dans tous les cas, elles ont été opérées sous le signe de la mesure, ce que l'on ne peut pas dire des immobilisations de capitaux. Des profits substantiels ont